

Problèmes de couple: vers qui se tourner?

KARINE SITARZ

POUR FAIRE FACE AUX PROBLÈMES DE COUPLE, IL EST PARFOIS ESSENTIEL DE FAIRE APPEL À DES SPÉCIALISTES. DU PSYCHOTHÉRAPEUTE À L'AVOCAT EN PASSANT PAR LE MÉDIATEUR QUI, LUI, PEUT AIDER À RELANCER LA COMMUNICATION AU SEIN DU COUPLE OU L'AIDER À BIEN GÉRER SA SÉPARATION. QU'EST-CE QUE LA MÉDIATION? QUELS SONT SES OBJECTIFS?

Qui peut se targuer de n'avoir jamais vécu des situations de crise au sein de son couple? Rares sont ceux qui échappent aux problèmes. Parfois le conflit est léger et passager, mais parfois il est grave et persistant et finit en divorce,

«Une médiation est un processus volontaire pour permettre au couple de renouer un dialogue.»

à l'amiable pour le meilleur des cas, forcé pour le pire. La situation est d'autant plus problématique lorsque le couple a des enfants. Il arrive qu'il soit dans l'impasse et qu'il ne puisse plus discuter ou uniquement sur le mode conflictuel. Chacun campe sur ses positions, sûr qu'il est d'avoir raison et que la faute repose sur l'autre. Arrivé à ce stade il peut être vital de se tourner vers un professionnel qui ne prendra pas parti. Suivant les problèmes (sexuels, affectifs, communicatifs, matériels...), les partenaires peuvent se tourner vers un sexologue ou un avocat, un psychologue ou un médiateur. Chaque situation est particulière.

CENTRE DE MÉDIATION A.S.B.L.

Pas encore très populaire, la médiation familiale est une méthode de gestion de conflits et a pour objectif de rétablir la communication e.a. au sein du couple. Au Luxembourg plusieurs organismes la pratiquent notamment le Centre de Médiation dont nous avons rencontré le coordinateur Paul Demaret et l'assistante sociale Elisabeth Ribeiro pour faire le point sur les différentes aides dispensées par ce centre ouvert depuis 1998 et conventionné par le Ministère de la Famille (département Jeunesse). Ses activités reposent sur 2 services: un dédié à la «Médiation», l'autre à l'«Accès au Droit». Ce dernier informe sur les droits et les possibilités qui existent en matière d'aides juridiques, psychologiques ou pratiques et oriente les personnes vers les structures adaptées. Le service «Médiation», lui, accueille de nombreux couples qui souhaitent retisser des liens ou bien gérer une séparation. En 2010 les dossiers «relations couple (séparé/divorcé)» ont représenté 13,46%

des demandes. À noter que le Centre de Médiation s'occupe exclusivement des dossiers de couples avec enfants, des situations où les jeunes sont (in)directement impliqués. Les couples sans enfants sont eux réorientés vers d'autres structures (Pro Familia ou Espace parole) ou vers des

médiateurs indépendants. Tous les services du Centre de Médiation sont gratuits. Mais «la nouvelle loi d'aide à la famille et à l'enfance aura des implications par rapport à notre convention avec le Ministère de la Famille et peut être devra-t-on demander une participation au niveau de la médiation» explique le coordinateur.

QU'EST-CE QUE LA MÉDIATION?

Une médiation est un processus volontaire qui permet aux personnes de renouer un dialogue. On ne peut entrer en médiation que si on sait ce que c'est et si on en accepte les règles. «Un médiateur ne prend pas de décision, il offre un espace de parole. On n'apporte pas de solution, on part du principe que les personnes qui viennent chez nous sont les spécialistes de leur vie, qu'elles seules savent ce qu'elles (ne) veulent/peuvent faire» argumente le coordinateur. L'objectif de la médiation

La Nouvelle Télé des P&T Simplement géniale



Intuitive . Ergonomique . Complète . Pratique . Ludique

La Télé des P&T La télé qui s'adapte à votre vie.



Division des Télécommunications - L-2999 Luxembourg - Téléphone gratuit : 8002 8888 - www.tele.lu

ec+ P&TLuxembourg : acteur du développement durable.



Lors d'une démarche volontaire, il est rare que les deux partenaires en conflit se rendent ensemble au centre de médiation. En général, l'un d'eux prend l'initiative. 1^{ère} étape: un entretien individuel (de trente minutes à une heure) avec le médiateur qui explique tous les tenants et aboutissants de la médiation. C'est l'occasion de poser librement ses questions. Une fois les règles acceptées par les deux parties, il y aura alors médiation. Celle-ci se déroule en plusieurs rencontres (d'environ 2 heures) toujours confidentielles, qui mettent en présence les 2 partenaires et 2 médiateurs. En moyenne, il faut compter 6-7 rencontres.

LES MÉDIATEURS, QUI SONT-ILS?

est en effet de permettre de relancer la discussion entre partenaires. Le 1^{er} élément incontournable étant de (re) connaître ses sentiments et de pouvoir enfin entendre ce que l'autre a à dire. «La médiation n'est là ni pour faire divorcer les gens, ni pour les remettre ensemble» souligne Paul Demaret. Il faut savoir aussi que la médiation n'est pas une thérapie de couple. «Elle est axée sur le futur alors que la thérapie sert plus à analyser le passé à partir des comportements. La médiation est orientée vers des solutions communes que ce soit pour garder le couple ou pour bien gérer un divorce» souligne Elisabeth Ribeiro. Thérapie et médiation peuvent donc être complémentaires.

COMMENT ÇA SE PASSE?

Il existe deux cas de figures: soit les couples viennent d'eux-mêmes au Centre de Médiation, soit ils y sont envoyés par le tribunal (par exemple, dans des cas de divorce, lorsque les droits de visite se passent mal ou lorsqu'il faut adapter les modalités de la garde alternée).

Les médiations sont assurées par une vingtaine de médiateurs vacataires. Le médiateur peut être travailleur social, juriste, psychologue, enseignant... dans tous les cas il a suivi une formation spécifique. À noter qu'au Luxembourg l'UNI propose un Master en médiation. «Un médiateur tout jeune aura peut-être du mal à s'imposer face à un couple en conflit. Une certaine expérience de vie pourra être un avantage» note Paul Demaret. Le rôle du médiateur est de guider les discussions. «A travers les techniques de la médiation telles que la reformulation, on permet aux personnes de mieux s'écouter et de se comprendre. On travaille aussi au niveau des sentiments, de leur reconnaissance» explique le coordinateur. Une médiation est toujours assurée par un duo de médiateurs de manière à garantir objectivité, transparence et impartialité. «Autant que possible, on essaye d'avoir un couple de médiateurs. Cette question des genres peut être importante pour certaines personnes». Les médiations peuvent se dérouler en différentes langues (français, luxembourgeois, allemand, anglais, portugais, italien, espagnol) et même parfois de façon bilingue.

ET LES ENFANTS DANS TOUT ÇA?

A priori les enfants n'assistent pas aux médiations. Elisabeth Ribeiro a pourtant mis en place un processus pour intégrer les enfants (âge min. 6-7 ans) dans la médiation car il est essentiel

PLUS D'INFOS

Centre de Médiation asbl
Galerie Kons (3^{ème} étage)
24-26, Place de la Gare L-1616 Luxembourg
Tél.: (+352) 27 48 34 (9h30-11h30 / 14h-16h)
E-mail: info@mediation.lu / www.mediation.lu

qu'ils soient aussi entendus. «Cette rencontre là doit être bien structurée, il ne faut pas perturber l'enfant plus qu'il ne l'est déjà» note l'assistante sociale et médiatrice. «L'idée est de faire intervenir l'enfant dans de bonnes conditions donc pas au début de la médiation où on parle surtout du passé/conflit. L'enfant n'a pas besoin d'entendre ses parents se disputer, il le vit régulièrement. Quand les parents commencent à prendre des pistes en vue de solutions et qu'ils ne sont pas d'accord sur les besoins de l'enfant, on peut faire intervenir l'enfant s'il le souhaite». L'enfant voit alors, seul, les médiateurs qui lui demandent comment il voit la séparation et ce qu'il aurait besoin pour se sentir mieux. Il peut parfois aussi assister à la dernière médiation où est présenté l'accord. «La peur d'un enfant c'est souvent de ne pas savoir ce qu'il va devenir, ce qui va se passer: est-ce que je vais devoir changer d'école? Est-ce que je vais perdre mes copains?» Il existe par ailleurs un service d'accompagnement de l'enfant par rapport à la séparation, proposé par la psychologue et destiné à tous les enfants (de tout âge) qu'ils interviennent ou non en médiation. Il s'agit de donner à l'enfant une place où il peut s'exprimer sur le divorce de ses parents, de lui expliquer ce qu'est la séparation, de le préparer à cette situation.

«Les résultats de la médiation sont difficilement quantifiables», explique Paul Demaret. «Pour nous, une médiation est vraiment réussie quand les personnes arrivent de nouveau à communiquer, s'écouter et se comprendre. Il n'est pas obligatoire qu'il y ait accord» précise-t-il. «C'est le premier pas à franchir qui reste le plus important. Une médiation aura d'autant plus de chances de réussite qu'elle aura lieu au bon moment, quand les deux partenaires ont, par exemple, fait tous deux le deuil de leur relation» conclut Elisabeth Ribeiro. ■

bpm

1. SHOP WORLD WIDE
2. USE A BPM ADDRESS
3. WE RECEIVE, YOU PICK UP 24/7

BPM.LU

NOW IN LUX